

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 209** Avenant à convention avec l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 219 en date des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu la convention approuvée par délibération des 23 et 24 juillet 2020;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement Paris Centre en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**